

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DIGNOIS - PLAN D' ACTIONS 2008 - 2013

Intitulé de l'action 11 :		Orientation:	Priorité de l'action: (★, ★★, ou ★★★)
Promouvoir des diagnostics pastoraux et des interventions d'amélioration du potentiel pastoral		A1, A3, A5, B1 et B3	★★
Contexte / Enjeu:		Objectifs:	
<p>La charte forestière de territoire doit avoir pour objectif de promouvoir des actions les plus transversales possible. A ce titre, le rapprochement entre les différents techniciens intervenant sur le territoire est indispensable.</p> <p>Le diagnostic a mis en exergue le rôle majeur du pastoralisme dans la structuration du paysage et dans le maintien d'une biodiversité qui fait la richesse de ce Pays .</p> <p>La question du morcellement foncier est problématique même si elle reste moins prégnante qu'à l'échelle régionale. Les actions entreprises doivent viser une cohérence à l'échelle d'un massif afin de prétendre à des financements publics. Cette action rejoint l'action 2 visant à engager des interventions sylvicoles à l'échelle d'un petit massif.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Rompre la continuité forestière et agir contre la fermeture du milieu - Lutter contre le risque incendie qui est amené à prendre de l'ampleur - Aider les éleveurs dans le maintien de leur activité sur le territoire - Maintien d'interfaces milieux ouverts / milieux fermés garant d'une biodiversité remarquable - Développer des action sylvopastorales cohérentes à l'échelle d'un petit massif 	
Descriptif:			
<p>Dans la mesure où l'animation foncière permettra d'encourager des propriétaires à s'engager dans une gestion durable de leur forêt, un diagnostic pastoral devra être proposé si un potentiel est identifié. Des conventions de pâturage pourront alors être signées et ainsi permettre au propriétaire de tirer un revenu pastoral de sa forêt qui viendrait compléter le revenu forestier souvent assez modeste. Le développement du sylvopastoralisme devra être réfléchi afin de ne pas remettre en question l'intégrité d'un site.</p> <p>Faire la promotion, auprès des propriétaires, des outils de conventionnement pour développer des opérations pastorales. Les regroupements s'avèrent indispensables dans le cadre d'opérations pastorales visant l'obtention de financements publics: constitution de groupements pastoraux ou d'ASL pastorales ou d'AFP dans le cas où de la propriété communale intègre le projet.</p>			
Propositions de réalisations:			
<ul style="list-style-type: none"> - Engager une opération d'amélioration du potentiel pastoral chez un propriétaire privé de Digne (10ha) - animation foncière - Engager un diagnostic pastoral communal sur Prads : le secteur de Vachère peut se prêter à du sylvopastoralisme sous Mélèzin - Etude d'amélioration du potentiel sur l'Ubac du plateau de Telle - S'appuyer sur le diagnostic pastoral mené par le CERPAM à la Robine pour poursuivre l'animation et susciter l'émergence de projets (ASL la Galabes) 			
Propositions Maître d'ouvrage:	Propositions Maître d'oeuvre:	Partenaires:	
Communes...	CERPAM...	Chambre d'agriculture 04, Conseil Général 04, Conseil Régional PACA, Coopérative Provence Forêt, CRPF, DDAF 04, ONF, SDIS...	
Indicateurs de suivi:		Sources potentielles de financements:	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conventions de pâturage signées - Surface faisant l'objet d'une gestion sylvopastorale - Nombre de propriétaires s'engageant dans des opérations de regroupement ou adhérent à la coopérative Provence Forêt 		<ul style="list-style-type: none"> - Mesure 323 C du PDRH: 40% à 100% : investissements pastoraux... - CIMA: études pastorales (diagnostics pastoraux) peuvent bénéficier d'un taux maximum d'intervention de 80% (Conseil régional et Conseil général) - Mesure II.5.8 du CPER PACA: Modernisation et développement du pastoralisme (Cofinancement Europe, Etat, Région) - Dans le cadre d'un contrat d'objectifs passé entre le CERPAM et le Conseil Général, il est prévu qu'à la suite d'une étude pastorale communale, le CERPAM consacre 2 jours d'ingénieur afin de susciter l'émergence de projets. Dans le même cadre, le Conseil général attribue une aide au CERPAM pour le montage des dossiers d'équipements pastoraux sollicitant des aides publiques (communes et groupements pastoraux). 	

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DIGNOIS - PLAN D' ACTIONS 2008 - 2013

<p>Intitulé de l'action 12 :</p> <p>Mettre en œuvre des projets multifonctionnels: approche pluridisciplinaire de l'aménagement d'un site</p>	<p>Orientation:</p> <p>A1, A5, B1 et B3</p>	<p>Priorité de l'action: (★, ★★, ou ★★★)</p> <p>★★</p>
<p>Contexte / Enjeu:</p> <p>Le diagnostic a fait ressortir qu'un PIDAF sur le massif de Duyes-Bléone a permis de multiples réalisations répondant à un enjeu de protection incendie. La chartre peut permettre d'instaurer des démarches pluridisciplinaires sur des sites offrant des enjeux multiples.</p>	<p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le développement d'aménagements cohérents et structurants - Proposer des démarches expérimentales permettant de démontrer les savoir-faire locaux 	
<p>Descriptif:</p> <p>La méthodologie choisie pour ce chantier est au préalable d'établir un groupe de travail associant : ONF, CRPF, Fédération des Chasseurs, Chambre d'Agriculture, Ferme expérimentale de Carmejane et CERPAM... Le site en question devra présenter un potentiel pastoral, un intérêt cynégétique pour le petit gibier et un rôle paysager (voire touristique). Une des entrées pour l'identification pourra être l'enjeu DFCI. Dans ce cadre, le SDIS devra apporter son concours à ce chantier pilote qui pourra s'inscrire dans un futur plan de massif DFCI. Ultérieurement, une valorisation pour l'accueil du public pourrait être envisagée. Le site pourra intégrer à la fois de la propriété publique et privée. La mise en œuvre proprement dite comportera un diagnostic pastoral couplé à un diagnostic forestier. Ce travail devra s'accompagner d'une cartographie. Une communication devra être développée autour de ces futurs sites pour faire la promotion de la démarche.</p>		
<p>Propositions de réalisations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remise en valeur pastorale et forestière sur la commune de La Javie (secteur des Vignons, la Bouse) / <i>Contexte:</i> Espace en phase de fermeture (végétation arbustive) sur une partie de la commune / <i>Objectifs:</i> Enrayer la déprise agricole par la remise en valeur d'un territoire à fort potentiel pastoral et forestier. Secteur d'une centaine d'hectares appartenant à la commune et à des propriétaires privés / <i>Descriptif:</i> Sensibilisation et information des propriétaires forestiers privés et des agriculteurs - Amélioration de l'accès et débroussaillage / <i>Maître d'ouvrage:</i> commune de La Javie / <i>Maître d'œuvre proposé:</i> CERPAM / <i>Partenaires:</i> ONF, CRPF.... - Possibilité d'étudier un projet d'aménagement du Col de Jas sur La Robine: Etude de faisabilité / Constitution d'un groupe technique / Diagnostic territorial - Etudier l'opportunité de la réhabilitation des terrains concernés par le glissement des Dourbes 		
<p>Propositions Maître d'ouvrage:</p> <p>Communes...</p>	<p>Propositions Maître d'oeuvre:</p>	<p>Partenaires:</p> <p>CERPAM, Chambre d'agriculture 04, Conseil Général 04, Conseil Régional PACA, Coopérative Provence Forêt, DDAF 04, CRPF, Fédération des chasseurs 04, ONF, SDIS 04, Sociétés de chasse du Pays Dignois...</p>
<p>Indicateurs de suivi:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombres de projets pilotes - Nombres de partenaires associés - Viabilité économique des aménagements 	<p>Sources potentielles de financements:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 323 C du PDRH: 40% à 100% : investissements pastoraux... - Mesure II.6.8 du CPER PACA: Prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt méditerranéenne (Financement: Région) - CIMA: études pastorales (diagnostics pastoraux) peuvent bénéficier d'un taux maximum d'intervention de 80% (Conseil régional et Conseil général) 	

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DIGNOIS - PLAN D' ACTIONS 2008 - 2013

<p>Intitulé de l'action 13 :</p> <p>Former les agriculteurs (et propriétaires forestiers) à la valorisation des anciennes terres agricoles et au sylvo-pastoralisme</p>	<p>Orientation:</p> <p>A1, A3, B1, B2 et B3</p>	<p>Priorité de l'action: (★, ★★, ou ★★★)</p> <p>★</p>
<p>Contexte / Enjeu:</p> <p>Le lien agriculture forêt est ressorti comme un enjeu majeur de ce territoire dans la mesure où l'agriculture tient encore une place de premier plan. Des complémentarités sont à développer entre ces 2 modes d'occupation du sol en cherchant à limiter le développement d'une forêt subie ("accrues forestiers") face au recul des activités humaines.</p>	<p>Objectifs:</p> <p>- Faire émerger des porteurs de projets potentiels pour les actions pastorales et de valorisation des anciennes terres agricoles.</p>	
<p>Descriptif:</p> <p>Une action préalable et concomitante à la mise en place d'un chantier expérimental est la diffusion des connaissances issues du programme CASDAR auprès des agriculteurs intéressés. Cette action pourrait être portée par la Chambre d'agriculture qui dispose d'un service formation. Un partenariat devra être instauré avec la ferme expérimentale de Carmejane, le CERPAM et les forestiers. Cette formation sera également l'opportunité de mobiliser des éleveurs intéressés pour s'inscrire dans la démarche expérimentale des sites pilotes. Sur le même principe que pour le sylvo-pastoralisme, il pourrait être opportun de prévoir des sessions de formations auprès des agriculteurs intéressés par les divers types de valorisation potentielle des anciennes terres agricoles.</p>		
<p>Propositions de réalisations:</p> <p>Formation aux conclusions sylvo-pastorales des nombreuses études menées sur le territoire du Pays Dignois.</p>		
<p>Propositions Maître d'ouvrage:</p> <p>Comité du Pays Dignois...</p>	<p>Propositions Maître d'oeuvre:</p> <p>Chambre d'agriculture 04...</p>	<p>Partenaires:</p> <p>ONF, CRPF, Coopérative Provence Forêt, CERPAM, Ferme expérimentale de Carmejane...</p>
<p>Indicateurs de suivi:</p> <p>- Nombre de formations - Personnes présentes à la formation</p>	<p>Sources potentielles de financements:</p> <p>- Mesure 111 du PDRH (FEADER ira sur des formations courtes) - Le taux d'aide publique peut aller jusqu'à 100% du coût réel de l'action de la mise en œuvre des programmes de formation concernant les actifs des secteurs agricole et sylvicole.</p>	

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DIGNOIS - PLAN D'ACTIONS 2008 - 2013

<p>Intitulé de l'action 14 :</p> <p>Identifier des sites pour une valorisation en feuillus précieux, essences mellifères, arbres truffiers...: rôle paysager, environnemental, économique</p>	<p>Orientation:</p> <p>A1, A3, B1, B2 et B3</p>	<p>Priorité de l'action: (★, ★★, ou ★★★)</p> <p>★★</p>
<p>Contexte / Enjeu:</p> <p>Le lien agriculture forêt est ressorti comme un enjeu majeur de ce territoire dans la mesure où l'agriculture tient encore une place de premier plan. Des complémentarités sont à développer entre ces deux modes d'occupation du sol.</p>	<p>Objectifs:</p> <p>- S'il est certain que l'objectif n'est pas que cette action suscite une concurrence entre les espaces à vocation agricole et forestière, l'intérêt est de limiter pour les parcelles en déprise agricole la colonisation par des espèces pionnières à faible intérêt économique. Il sera alors indispensable d'étudier l'autécologie des espèces et les potentialités stationnelles.</p>	
<p>Descriptif:</p> <p>Les possibilités de valorisation sont multiples : bois, paysage, mellifère, truffière...</p> <p>Sur l'aspect mellifère, de nombreuses références existent et des plantations forestières à vocation mellifère devront s'inscrire dans un partenariat avec la profession apicole. A ce titre, un premier contact a été noué avec l'association ADAPI. Notons que des plantations mellifères ont déjà été menées sur le secteur de Thorame Basse.</p> <p>Le Robinier pseudo - acacia est une essence aux multiples intérêts: bois, paysage, mellifère. La chambre d'agriculture 04 envisage d'étudier l'intérêt de cette essence sur le département en s'intéressant plus particulièrement à l'aspect production de bois d'oeuvre. Le Pays Dignois pourrait offrir un site pour une plantation pilote. Le caractère envahissant de cette espèce devra être intégré à la réflexion.</p> <p>Enfin concernant la truffe, la plupart des communes semble offrir un bon potentiel truffier. Quelques plantations truffières ont pu être observées sur le terrain. Si ces plantations permettent l'ouverture du milieu et donc une gestion du risque incendie, elles peuvent aussi offrir un revenu non négligeable aux propriétaires. Des diagnostics préalables peuvent s'avérer nécessaires.</p> <p>D'autres opportunités de valorisation sont envisageables.</p>		
<p>Propositions de réalisations:</p> <p>- Possibilité de construire un réseau de sites exemplaires visitables. Les projets multifonctionnels de l'action 12 pourront intégrer ce réseau qui pourra être valorisé au travers d'un support de communication et de formation.</p> <p>- Possibilité d'identifier un site sur la commune du Chaffaut (anciennes peupleraies)</p>		
<p>Propositions Maître d'ouvrage:</p> <p>Chambre d'agriculture 04, Coopérative Provence Forêt...</p>	<p>Propositions Maître d'oeuvre:</p>	<p>Partenaires:</p> <p>ONF, CRPF, CERPAM, Conseil Général 04, Communes, DDAF 04...</p>
<p>Indicateurs de suivi:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites aménagés - Réussite des plantations - Intérêt multifonctionnel des plantations 		<p>Sources potentielles de financements:</p> <ul style="list-style-type: none"> - LEADER sur les opérations innovantes (ex: boisement à vocation mellifère), - Mesure 122B du PDRH permet la conversion et transformation de Taillis et Taillis sous futaie. Mais cette mesure est très encadrée: max de 50% et 60% en zone de montagne et zone Natura 2000 - Mesure II.5.5 du CPER PACA: Améliorations sylvicoles: Notamment boisement ou enrichissement en essences précieuses (noyers, fruitiers, résineux adaptés à la station) (Cofinancement Etat, Région)

CHARTE FORESTIERE DU PAYS DIGNOIS - PLAN D'ACTIONS 2008 - 2013

Intitulé de l'action 15 : Elaborer un guide local de bonne gestion des boisements de bordure de cours d'eau	Orientation: B2	Priorité de l'action: (★, ★★, ou ★★★) ★★
Contexte / Enjeu: Au sein de l'enjeu "agriculture - forêt", la ripisylve tient une place de premier plan sur ce territoire avec 4 cours d'eau: le Bès, l'Asse, la Bléone et les Duyes. Si des actions d'entretien sont menées par le Conseil Général 04 (Brigades Bleues) et le SMAB pour le secteur de la Bléone, des interventions complémentaires restent envisageables.	Objectifs: - Sensibilisation des riverains agriculteurs et des propriétaires aux spécificités liées à l'entretien de la ripisylve - Appuyer la réalisation de l'action 16 "Développer un programme de gestion et de valorisation des bois de la ripisylve"	
Descriptif: L'ensemble des acteurs intervenant sur ce milieu s'accorde sur l'intérêt d'un document à l'attention des propriétaires visant à expliquer le fonctionnement d'une ripisylve, son intérêt écologique et son rôle de préservation contre les risques naturels. Ce document présentera les outils de gestion à disposition du propriétaire et les interventions à effectuer ou à éviter. Il sera aussi l'occasion de faire un rappel de la réglementation et des acteurs susceptibles de les épauler dans leur démarche.		
Proposition des modalités de mise en oeuvre:		
Propositions Maître d'ouvrage: Comité du Pays Dignois...	Propositions Maître d'oeuvre:	Partenaires: Agence de l'eau RMC, Chambre d'agriculture 04, Conseil Général 04 (Brigades Bleues), Communes, Coopérative Provence Forêt, CRPF, DDAF 04, Fédération des Alpes de Haute Provence pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, ONF, SMAB, associations environnementales...
Indicateurs de suivi: - Réalisation et diffusion d'un guide - Evolution des pratiques	Sources potentielles de financements: - Conseil Général 04, - Agence de l'eau RMC (Accompagner les opérations de communication et de sensibilisation à tous niveaux)	

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DIGNOIS - PLAN D' ACTIONS 2008 - 2013

<p>Intitulé de l'action 16 :</p> <p>Développer un programme de gestion et de valorisation des bois de la ripisylve</p>	<p>Orientation:</p> <p>A1, B2 et B3</p>	<p>Priorité de l'action: (★, ★★, ou ★★★)</p> <p>★★</p>
<p>Contexte / Enjeu:</p> <p>L'enrésinement des ripisylves qui avait été relevé lors du diagnostic de la charte forestière, a été souligné par le schéma de gestion de la Bléone 2007. A cette occasion, il a été précisé qu'un programme expérimental pour limiter la progression de la pinède pourrait être développé. Les Brigades bleues sont également confrontées à cette question. Au-delà de l'enrésinement, c'est la question de la gestion et de la valorisation des bois de la ripisylve qui se pose.</p>	<p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conversion de peuplements résineux de bordure de cours d'eau en ripisylve plus adaptée au maintien des berges et à la préservation de la qualité des eaux et de la biodiversité. - Commercialisation des bois exploités. 	
<p>Descriptif:</p> <p>- Avec la DIG, le Conseil Général 04 (avec les brigades bleues) identifie les propriétaires riverains et intervient sur les propriétés de part et d'autre du cours d'eau sur une distance de 25 à 50 m en réalisant un broyage mécanique ou manuel. Il n'y a pas de gestion suivie. Sur le département, ce sont 2000 à 3000 m3 qui sont laissés sur place. En effet, les bois appartiennent toujours aux propriétaires riverains.</p> <p>Pour cela, les interventions pourraient s'étendre aux secteurs de 20 à 30 m au-delà de la zone d'intervention des Brigades Bleues. Une animation foncière conjointe aux Brigades bleues est possible. Elle aura pour objectif d'engager une gestion durable du milieu et de proposer les modalités de commercialisation des bois en accord avec les propriétaires.</p> <p>Une attention particulière devra être apportée à la période d'intervention afin de limiter les nuisances pour les espèces qui nichent dans ce milieu. En outre, l'objectif n'est pas d'intervenir sur toute la ripisylve, dans la mesure où des secteurs doivent rester préserver: maintien d'arbres senescents pour pérenniser le rôle de corridor biologique des ripisylves.</p>		
<p>Proposition des modalités de mise en oeuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Printemps 2008: Action prévue par les Brigades bleues sur l'aval de la vallée Duyes (Mirabeau, Barras, Mallemoisson): possibilité de développer un "chantier test" - 2009: Action prévue par les Brigades bleues sur l'amont de la Bléone: possibilité de développer un "chantier test" 		
<p>Propositions Maître d'ouvrage:</p> <p>Coopérative Provence Forêt, Chambre d'agriculture 04...</p>	<p>Propositions Maître d'oeuvre:</p>	<p>Partenaires:</p> <p>Agence de l'eau RMC, Communes, Conseil Général 04 (Brigades Bleues), CRPF, DDAF 04, Fédération des Alpes de Haute Provence pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, ONF, SMAB, associations environnementales ...</p>
<p>Indicateurs de suivi:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de propriétaires acceptant de prendre part à la démarche - Volume de bois issu de l'entretien des ripisylves commercialisé - Linéaire de ripisylve sur lequel a porté l'intervention 	<p>Sources potentielles de financements:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Général 04, - LEADER - Mesure 341 A du PDRH: animation (taux maximal d'aide publique de 100%) - Mesure II.6.6 du CPER PACA: Aide à la coopération forestière dans ses missions d'appui à la petite propriété (bénéficiaire: Coopérative Provence Forêt / Cofinancement Etat, Région) 	